

Le mariage homosexuel - 1/2

Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme selon l'article 2 de la convention européenne. Mais pourquoi ne pas élargir ce droit aux homosexuels ?

Le mariage est l'union d'un homme et d'une femme selon l'article 2 de la convention européenne. Mais pourquoi ne pas élargir ce droit aux homosexuels ?

Sur cette questions deux opinions s'opposent : ceux qui prônent pour le respect des libertés individuelles et le respect du principe d'égalité des droits de l'homme et du citoyen et ceux qui veulent que le mariage reste une institution limitée aux hétérosexuels conformément l'ordre social et biologique. Or l'homosexualité existe depuis la nuit des temps et n'est plus considérée comme une déviance grâce à la sécularisation de la société. Le poids de l'Eglise catholique fermement opposée à l'homosexualité diminuant, les mœurs évoluant, les homosexuels, pour la plupart, vivent désormais au grand jour leur orientation sexuelle. On estime qu'environ 10% de la population française est homosexuelle. Malgré tout il persiste des actes homophobes (le cas d'un professeur en université se faisant renvoyer pour le simple fait d'être homosexuel ou pire encore Sébastien Nouchet brûlé vif parce qu'homosexuel).

L'Etat a répondu en créant des lois contre les propos homophobes ainsi que le PACS. Mais la meilleure façon de les reconnaître en tant que tel serait de leur accorder le droit au mariage au même titre que les couples hétérosexuels. Pourquoi les homosexuels devraient-ils se contenter du PACS qui ne bénéficie pas des mêmes droits (notamment au sujet de l'héritage et du partage des biens) ?

D'une part certaines personnes considèrent l'homosexualité comme une simple orientation sexuelle (souvent jugée peu stable) et non comme un amour égal à celui qui existe entre un homme et une femme et ne comprennent pas qu'ils puissent former un couple à part entière.

Pour d'autres le mariage homosexuel enfreindrait l'image sacrée du mariage de l'union d'un homme et d'une femme pour fonder une famille. D'un point de vue religieux d'abord car l'Eglise s'oppose totalement à cette union et ne reconnaît d'ailleurs pas l'homosexualité. Mais étant officiellement séparée de L'Etat depuis la loi de Combes en 1905, cet argument ne peut pas être pris en compte.

D'un point de vue social, c'est une société hétéronormée qui n'admet pas la remise en cause d'une institution basée sur le model d'un homme et d'une femme. Le mariage homosexuel ne pourra évidemment pas biologiquement parler être l'égal du mariage hétérosexuel, à moins d'adoption ou insémination artificielle. On pose ici un autre problème celui de l'homoparentalité. Quel model de vie donner à nos enfants ? Mais la famille homosexuelle est-elle la plus critique lorsqu'on pense aux familles monoparentales et recomposées ? De plus des études américaines de l'institut national de pédiatrie ont démontré que des parents homosexuels n'avait rien perturbant pour les enfants. Mais pourquoi leur interdire le mariage sous prétexte qu'ils ne peuvent pas avoir d'enfants ? Le mariage n'est pas forcément associé à la filiation sinon que penser des couples sans enfants. On ne peut pas condamner un couple qui n'a pas d'enfants soit par choix soit par problèmes de stérilité. Le prétexte de l'impossibilité biologique de procréer n'est donc pas valable.

Ce que revendiquent les homosexuels c'est de pouvoir proclamer officiellement leur amour, d'être reconnus en tant que couple à l'égal des hétérosexuels et non pas une volonté d'imitation ni de normalisation de l'homosexualité comme certains réticents le pensent.

Dans le soucis d'une société plus égalitaire et tolérante, les dirigeants devraient être d'avantage à l'écoute des homosexuels car pour l'instant c'est l'impasse, il évitent ce sujet. Le 1er mariage gay prononcé par Noël Mamère en juin 2004, malgré son annulation, a eu pour effet de remettre le débat en marche.

Le mariage homosexuel - 2/2

Nos pays voisins européens ont déjà bien de l'avance sur nous à ce sujet. Le Parlement européen a voté en faveur du mariage homosexuel dès 1994, et la Belgique l'a autorisé en 2002, puis les Pays-Bas, en 2003, lui ont emboîté le pas. Au Danemark, c'est fait depuis 1989. La Suède et la Norvège y viennent, ainsi que l'Espagne, qui devrait ouvrir dans la foulée la possibilité d'adoption à des couples homosexuels. Quel sera le régime juridique de leur union lorsqu'ils viendront s'installer en France ?

Compte tenu de l'opinion française favorable à 64% (selon un sondage ifop réalisé avril 2004), le gouvernement devrait proposer un référendum qui permettrait d'appliquer les principes de la démocratie mais hélas serait-ce efficace si l'on se réfère à par exemple de la peine mort qui a été abolie en 1981 alors que les français étaient majoritairement pour.

C'est pourquoi, comme l'on fait les étrangers (pour lutter contre le racisme), les femmes (pour obtenir le droit de vote, le droit à l'avortement), pour faire valoir leurs droits, en tant que minorité, ils doivent continuer de se battre aux côtés de partis politiques et associations capables de les appuyer, de faire pression sur le gouvernement trop communautariste.